

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

BOSTIK AFX 110 Date de révision 25-mai-2017 Remplace la version : 23-nov.-2016 Version 2.01

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit BOSTIK AFX 110

Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA Immeuble "Le Jade" 253 Avenue du President Wilson 93211 La Plaine Saint Denis France

Tel: +33 (0)1 55 99 90 00 Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

Tel: +33 (0) 1 55 99 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Non classé

Mention d'avertissement

Pas de mention d'avertissement

EUH208 - Contient 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one & mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

FCLP; France - EN Page 1/10

BOSTIK AFX 110 Date de révision 25-mai-2017

Remplace la version: 23-nov.-2016 Version 2.01

2.3. Autres dangers

Dangers généraux

Aucune information disponible.

Évaluation PBT et vPvB

Cette préparation contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou pour être très persistantes ou très bioaccumulables (vPvB)

Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Ethoxylates de nonylphénols	-	9016-45-9	0.1 - <1	Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Irrit. 2 (H319) PBT		01-2119946371-39 -XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
Ethoxylates de nonylphénols	9016-45-9	X

Section 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos

dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact cutané Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas

d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Ne pas frotter les zones touchées. Si l'irritation oculaire persiste:

consulter un médecin.

Ingestion Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

FCLP; France - EN Page 2/10

BOSTIK AFX 110 Date de révision 25-mai-2017

Version 2.01

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Remplace la version: 23-nov.-2016

Jet d'eau (brouillard). Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Agent chimique sec. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Produits dangereux résultant de la Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures. combustion

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas réutiliser le récipient.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

FCLP; France - EN Page 3/10

BOSTIK AFX 110 Date de révision 25-mai-2017

Remplace la version: 23-nov.-2016 Version 2.01

Conditions de conservation

Protéger contre le gel. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations

Recommandation(s). Respecter la fiche de données techniques.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositionComme le dioxyde de titane (13463-67-7) est inextricablement lié dans la matrice de

polymère, il ne devrait pas être considéré comme un danger dans l'air (poussière, le

brouillard ou pulvérisation) dans des conditions normales d'utilisation.

Nom chimique	Union européenne	France
Titane (dioxyde de)	-	TWA: 10 mg/m ³
13463-67-7		_

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Mettre en place une ventilation

adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser du matériel de ventilation

antidéflagrant.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Éviter le

contact avec les yeux.

Protection de la peau et du

corps
Protection respiratoire

Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Éviter tout contact avec

la peau, les yeux et les vêtements. Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquideAspectPâteCouleurBlanc

OdeurAucune information disponibleSeuil olfactifAucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Aucune information disponible

pH 7.5 - 8.2

Point de fusion/point de

congélation

Point d'ébullition 100 °C / 212 °F

Point d'éclair
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

Aucune information disponible Sans objet pour les liquides

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité Aucune information disponible

FCLP; France - EN Page 4/10

BOSTIK AFX 110 Date de révision 25-mai-2017

Version 2.01

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune information disponible

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Densité relative 1.3 - 1.36 **Hydrosolubilité** Soluble dans l'eau

Remplace la version: 23-nov.-2016

Solubilité dans d'autres solvants
Coefficient de partage
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Propriétés explosives
Limites d'explosivité
Supérieure
Inférieure
Solubie dans read
Aucune information disponible

Propriétés comburantes
Viscosité cinématique

Aucune information disponible
Aucune information disponible

Viscosité dynamique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement

Masse molaire

Teneur en solvant (%)

Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

Teneur en matière sèche (%) 72

Densité 1.41 g/cm³

Densité apparente Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%)

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges Aucun(e). statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucun(e) connu(e).

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Protéger contre le gel.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.

FCLP; France - EN Page 5/10

BOSTIK AFX 110 Date de révision 25-mai-2017

Version 2.01

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Remplace la version: 23-nov.-2016

Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

InhalationAucune donnée disponible.Contact oculaireAucune donnée disponible.Contact cutanéAucune donnée disponible.IngestionAucune donnée disponible.SensibilisationAucune donnée disponible.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Sans objet.

Lésions oculaires graves/irritation Sans objet.

oculaire

Sensibilisation Sans objet.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Sans objet.

Cancérogénicité Sans objet.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Yeux, Poumons, Système respiratoire, Peau.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Données relatives à la toxicité Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Diisopropylnaphthalene	LD50 = 4130 mg/kg (Rat) OECD	> 4500 mg/kg (Rat)	> 5.64 mg/L (Rat) 4 h
38640-62-9	401		
Ethoxylates de nonylphénol	= 1310 mg/kg (Rat) = 2590	= 1780 μL/kg (Rabbit) = 2 mL/kg	-
9016-45-9	mg/kg (Rat)	(Rabbit)	

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Aucune information disponible

FCLP; France - EN Page 6/10

BOSTIK AFX 110 Date de révision 25-mai-2017

Version 2.01

Informations sur les composants

Remplace la version: 23-nov.-2016

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés	Facteur M
Ethoxylates de	-	=	LC50 1.8 mg/l (Daphnia)	
nonylphénols				
9016-45-9				

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation contient des substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT). ou pour être très persistantes ou très bioaccumulables (vPvB).

Nom chimique	REACH (1907/2006) - Substances enregistrées Considérées comme PBT / vPvB	
Ethoxylates de nonylphénols	Répertorié	
9016-45-9	·	

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

.

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
Ethoxylates de nonylphénols 9016-45-9	Group III Chemical	

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et

locales en vigueur.

Emballages contaminés Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et

illégale.

Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>ADR</u>

_	
ONU/n° d'identification	Non réglementé
Nom d'expédition	Non réglementé
Classe de danger	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Danger pour l'environnement	Sans objet
	ONU/n° d'identification Nom d'expédition Classe de danger Groupe d'emballage Danger pour l'environnement

FCLP; France - EN Page 7/10

BOSTIK AFX 110 Date de révision 25-mai-2017

Version 2.01

14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé

14.5 Polluant marin Np 14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Remplace la version: 23-nov.-2016

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 Aucune information disponible et au recueil IBC

RID

14.1ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification
 14.2 Nom d'expédition
 14.3 Classe de danger
 14.4 Groupe d'emballage
 14.5 Danger pour l'environnement
 14.6 Dispositions spéciales
 Non réglementé
 Non réglementé
 Sans objet
 Aucun(e)

IATA

14.1 ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Danger pour l'environnementSans objet14.6 Dispositions spécialesAucun(e)

Section 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	
Ethoxylates de nonylphénols	9016-45-9	

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Limitations relatives à l'utilisation
Ethoxylates de nonylphénols	9016-45-9	46[b].

FCLP; France - EN Page 8/10

BOSTIK AFX 110 Date de révision 25-mai-2017 Remplace la version : 23-nov.-2016 Version 2.01

·

T	
	160

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 689/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 689/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes selon (CE) 689/2008 – Annexe numéro	
Ethoxylates de nonylphénols	1.1	
	V	

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucun(e)

Section 16: AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

FCLP; France - EN Page 9/10

BOSTIK AFX 110 Date de révision 25-mai-2017 Remplace la version : 23-nov.-2016 Version 2.01

_

Date de révision 25-mai-2017

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour: 3, 11.

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - EN Page 10 / 10